
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

3 MARS 1998

PROJET DE DECRET

PORTANT MODIFICATION DU REGIME
DE LA SUSPENSION PREVENTIVE DANS L'ENSEIGNEMENT
ORGANISE ET SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
PAR M. HAZETTE

(1) Voir Doc. n° 211 (1997-1998) n°s 1 à 5.

Amendement n° 16

A l'article 3, alinéa 1, remplacer les mots « De la suspension préventive y inséré par l'arrêté royal du 24 septembre 1991 » par les mots « De la suspension préventive y inséré par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 24 septembre 1991 ».

Justification

Correction légistique.

P. HAZETTE.